

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Genève (Suisse), 17 – 28 août 2019

Compte rendu de la huitième séance du Comité I

21 août 2019 : 09h10 - 12h05

Président : R. Hay (Nouvelle-Zélande)

Secrétariat : T. De Meulenaer
K. Gaynor
M. Hitziger

Rapporteurs : B. Austen
A. Caromel
J. Gray
J. Robinson

Questions spécifiques aux espèces (suite)

Maintien des annexes (suite)

99. Nomenclature normalisée (suite)

Le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux présente les sections du document CoP18 Doc. 99 traitant des animaux et attire l'attention sur le fait que les propositions de mise à jour de la liste des références normalisées pour les espèces animales inscrites aux annexes CITES figurent à l'annexe 1 (Rév. 2) du document, désignées sous l'expression "révisions de l'annexe de la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP17), *Nomenclature normalisée*". Il appuie la version des projets de décisions élaborée par le Secrétariat qui figure à l'annexe 7 telle qu'amendée lors de la précédente séance du Comité I. Il indique que les évaluations sur la nomenclature encore en suspens qui figurent à l'annexe 6 seront inscrites à l'ordre du jour des 31^e et 32^e sessions du Comité pour les animaux. S'agissant de l'annexe 5 sur la nomenclature des oiseaux, il recommande de proroger la décision 17.312 demandant au Comité pour les animaux d'évaluer les conclusions d'une analyse des incidences de l'adoption d'une nouvelle référence de nomenclature normalisée pour les noms d'ordre et de famille des oiseaux.

La République de Corée appuie les propositions de révisions à la liste des références normalisées pour les espèces CITES figurant en annexe à la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP17), telles que contenues dans l'annexe 1 (Rev. 2) du document CoP18 Doc. 99. L'Égypte appuie la poursuite des travaux des comités scientifiques sur la nomenclature.

Les États-Unis d'Amérique, le Pérou, la République de Corée et l'Union européenne appuient les projets de décisions figurant à l'annexe 7 du document CoP18 Doc. 99 assortis de l'amendement au projet de décision 18.DD qui figure dans le compte rendu CoP18 Com I. Rec. 7. Le Népal propose d'insérer "en tant que références normalisées" à la fin de l'alinéa a) du projet de décision 18.FF figurant à l'annexe 7 ; le Secrétariat fait observer que le libellé du texte sera donc le suivant : "... [et Corals of the world] en tant que références normalisées".

L'Union européenne estime que le problème relatif à *Aztekium valdezii* n'est pas encore résolu.

La République de Corée exprime des réserves concernant la proposition de suppression des références génériques normalisées actuelles pour les plantes, comme indiqué au paragraphe 11 du document CoP18 Doc. 99. Se ralliant à ce point de vue, les États-Unis d'Amérique estiment qu'il est important de maintenir l'accès aux références historiques et le Népal donne des exemples de références pour les plantes qu'il jugerait utile d'employer comme références normalisées à l'usage des Parties.

Les États-Unis d'Amérique appuient une recommandation annoncée en séance par le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes, laquelle préconise de publier des notifications à l'adresse des Parties afin de les guider s'agissant de la nomenclature à utiliser pour les espèces *Dalbergia* et *Diospyros* le temps qu'une série complète de références normalisées soient adoptées pour ces espèces.

Les révisions à l'annexe de la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP17) *Nomenclature normalisée* figurant dans l'annexe 1 (Rev. 2) du document CoP18 Doc. 99 sont acceptées. Les projets de décisions présentés à l'annexe 7 du document CoP18 Doc. 99, assortis de l'amendement au projet de décision 18.DD mentionné dans le compte rendu CoP18 Com I. Rec. 7, et l'amendement proposé par le Népal tel que corrigé par le Secrétariat sont acceptés. Il est convenu de supprimer les décisions 17.306 à 17.317, à l'exception de la décision 17.312. Il est également convenu de réviser la décision 17.312 de manière à la proroger jusqu'à la 19^e session de la Conférence des Parties. Il est pris note des annexes 3 (Rev. 1) et 4 (Rev. 1) du document CoP18 Doc. 99.

Propositions d'amendements des Annexes

105. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

Le président attire l'attention du Comité sur le document CoP18 Doc. 105.1, *Évaluation par le Secrétariat des propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II*, sur le document CoP18 Doc 105.2 (Rev. 1), *Commentaires des Parties*, et sur le document CoP18 Doc. 105.3, *Commentaires des interlocuteurs officiels* et leurs annexes. Cinquante-sept propositions ont été soumises (dont deux retirées depuis). Si tous ces textes étaient adoptés, 158 nouvelles espèces seraient inscrites aux annexes.

Le Malawi présente la **proposition CoP18 Prop 50** visant à inscrire *Widdringtonia whytei* à l'Annexe II et attire l'attention sur le document d'information CoP18 Inf. 76, lequel contient des renseignements complémentaires.

L'Angola, le Bénin, le Chili, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, le Kenya, le Libéria, le Mali, le Mozambique, le Myanmar, le Nigéria, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Soudan, le Tchad, la Thaïlande, TRAFFIC (également au nom du Fonds mondial pour la nature), l'International Wood Products Association et l'IWMC-World Conservation Trust soutiennent la proposition.

La Thaïlande considère qu'une proposition d'inscription à l'Annexe III aurait été appropriée. Le Documentation Centre for Species Protection et l'IWMC-World Conservation Trust estiment que l'espèce mérite d'être inscrite à l'Annexe I.

La proposition CoP18 Prop 50 visant à inscrire *Widdringtonia whytei* à l'Annexe II est acceptée par consensus.

L'Inde présente la **proposition CoP18 Prop. 51** visant à supprimer *Dalbergia sissoo* de l'Annexe II.

L'Inde souligne que l'étude de l'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) de *Dalbergia sissoo* a été réalisée et est positive pour le stock sauvage et cultivé. Elle indique que cette espèce est abondante dans les zones boisées et non boisées et qu'elle ne répond pas aux critères d'inscription à l'Annexe II. L'Inde précise qu'elle n'autorise aucune exportation de grumes rondes ou de bois scié, ce qui a été à la base de l'inscription du genre à l'Annexe II à la CoP17. Elle affirme également que cette inscription a eu une incidence négative sur les moyens d'existence de plusieurs milliers d'agriculteurs et d'artisans. Le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal, en tant que coauteurs de la proposition, et l'Afrique du Sud, le Belize, l'Indonésie, le Japon, le Myanmar, le Qatar, et le Document Centre for Species Protection appuient la proposition. L'Afrique du Sud propose la mise en place de systèmes de certification et la création de matériel d'identification pour aider à la lutte contre la fraude suite à la suppression de cette espèce de l'Annexe II.

L'Égypte, les États-Unis d'Amérique, le Nigéria, la Suisse, la Thaïlande, le Tchad et l'Union européenne, ainsi que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature (WWF), s'opposent à cette proposition. Ils craignent que l'espèce remplisse

encore les critères d'inscription au titre de l'annexe 2 b) de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), *Critères d'amendement des Annexes I et II*, des problèmes d'identification au niveau de l'espèce créant des difficultés en matière de lutte contre la fraude. Ils suggèrent en outre que les préoccupations exprimées par les auteurs de la proposition soient prises en compte dans le cadre de la proposition CoP18 Prop. 52 visant à amender l'annotation #15 qui s'applique à *Dalbergia* spp.

En l'absence de consensus, le Président demande un vote. Trente Parties votent pour la proposition, 74 contre et 13 s'abstiennent. La proposition CoP18 Prop. 51 visant à supprimer *Dalbergia sissoo* de l'Annexe II est par conséquent rejetée.

Le Canada présente la **Proposition CoP18 Prop. 52** visant à amender l'annotation #15 qui s'applique à l'inscription à l'Annexe II de *Dalbergia* spp. et de trois espèces de *Guibourtia*. Cette proposition traduit le consensus d'un groupe de travail intersessions du Comité permanent. L'Union européenne, en tant que coauteur de la proposition, attire l'attention des Parties sur le document d'information CoP18 Inf. 29, lequel contient les propositions de définition des termes utilisés dans l'annotation révisée qui pourraient être inclus dans la section consacrée à l'interprétation des annexes.

Les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Guatemala, l'Indonésie, la République de Corée, la République démocratique du Congo et le Sénégal appuient la proposition. En réponse à une question de la République de Corée, le Secrétariat explique qu'il incombera aux Parties de se prononcer sur la prorogation de la validité des définitions provisoires communiquées dans la notification n° 2017/078.

Le Kenya, avec l'appui de la République-Unie de Tanzanie, s'oppose à l'amendement de la partie b) de l'annotation concernant les produits finis. Le Brésil propose de supprimer l'intégralité de la partie b) et fait part de préoccupations quant aux définitions figurant dans le document d'information CoP18 Inf. 29. Le Guatemala propose lui aussi des amendements à la partie b) de l'annotation. Le Mexique fait état d'un certain nombre de préoccupations quant au contenu de l'annotation dans son ensemble et souligne qu'il est important de poursuivre les discussions. Suite au rejet de la proposition CoP18 Prop. 51, l'Inde suggère d'ajouter une nouvelle partie à l'annotation #15 concernant les produits finis et les parties de *Dalbergia sissoo* en provenance du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde et du Népal de la même manière que dans la partie e), dans laquelle de telles dérogations sont accordées aux parties et produits de *Dalbergia* spp. provenant et exportés du Mexique, quel que soit leur statut de conservation..

Le Président crée un groupe de travail chargé de résoudre les points abordés et de peaufiner l'annotation et les définitions. Ce groupe de travail se compose des pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada (Président), Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Gabon, Guatemala, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Madagascar, Mexique, Mozambique, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande et Zimbabwe, ainsi que de l'International Wood Products Association, de la League of American Orchestrans, du Lewis & Clark - International Environmental Law Project et du World Resources Institute.

La séance est levée à 12h05.



Motion Proposal 51 [21.08.2019 11:07:48 AM]

Quorum: Yes > 66.66%

EU-Vote: block

YES: 28.85%

1	Afghanistan	YES
2	Albania	Not Allowed
3	Algeria	Present
4	Angola	Present
5	Antigua and Barbuda	Not Present
6	Argentina	Present
7	Armenia	Not Present
8	Australia	NO
9	Austria	NO (eu)
10	Azerbaijan	Not Allowed
11	Bahamas	NO
12	Bahrain	Not Present
13	Bangladesh	YES
14	Barbados	NO
15	Belarus	Not Allowed
16	Belgium	NO (eu)
17	Belize	YES
18	Benin	NO
19	Bhutan	YES
20	Bolivia (Plurinational State of)	NO
21	Bosnia and Herzegovina	Not Allowed
22	Botswana	Present
23	Brazil	NO
24	Brunei Darussalam	Not Allowed
25	Bulgaria	NO (eu)
26	Burkina Faso	NO
27	Burundi	NO
28	Cabo Verde	Present
29	Cambodia	YES
30	Cameroon	NO
31	Canada	NO
32	Central African Republic	NO
33	Chad	NO
34	Chile	NO
35	China	YES
36	Colombia	NO
37	Comoros	NO
38	Congo	Not Allowed
39	Costa Rica	Present
40	Côte d'Ivoire	Present
41	Croatia	NO (eu)
42	Cuba	YES
43	Cyprus	NO (eu)
44	Czech Republic	NO (eu)
45	Democratic Republic of the Congo	ABST
46	Denmark	NO (eu)
47	Djibouti	Not Allowed
48	Dominica	Not Allowed
49	Dominican Republic	NO



Motion Proposal 51 [21.08.2019 11:07:48 AM]

50	Ecuador	NO
51	Egypt	NO
52	El Salvador	Not Allowed
53	Equatorial Guinea	Not Allowed
54	Eritrea	Not Present
55	Estonia	NO (eu)
56	Eswatini	NO
57	Ethiopia	YES
58	European Union	Voted
59	Fiji	ABST
60	Finland	NO (eu)
61	France	NO (eu)
62	Gabon	NO
63	Gambia	Not Allowed
64	Georgia	NO
65	Germany	NO (eu)
66	Ghana	NO
67	Greece	NO (eu)
68	Grenada	Not Allowed
69	Guatemala	Present
70	Guinea	Not Allowed
71	Guinea-Bissau	Not Allowed
72	Guyana	YES
73	Honduras	Not Present
74	Hungary	NO (eu)
75	Iceland	NO
76	India	YES
77	Indonesia	YES
78	Iran (Islamic Republic of)	Not Allowed
79	Iraq	Not Allowed
80	Ireland	NO (eu)
81	Israel	NO
82	Italy	NO (eu)
83	Jamaica	NO
84	Japan	YES
85	Jordan	NO
86	Kazakhstan	Not Allowed
87	Kenya	ABST
88	Kuwait	Not Present
89	Kyrgyzstan	Present
90	Lao People's Democratic Republic	ABST
91	Latvia	NO (eu)
92	Lebanon	YES
93	Lesotho	YES
94	Liberia	Not Allowed
95	Libya	Not Allowed
96	Liechtenstein	NO
97	Lithuania	NO (eu)
98	Luxembourg	NO (eu)
99	Madagascar	NO
100	Malawi	NO
101	Malaysia	YES
102	Maldives	YES



Motion Proposal 51 [21.08.2019 11:07:48 AM]

103	Mali	NO
104	Malta	NO (eu)
105	Mauritania	Not Present
106	Mauritius	Not Allowed
107	Mexico	NO
108	Monaco	NO
109	Mongolia	ABST
110	Montenegro	NO
111	Morocco	NO
112	Mozambique	ABST
113	Myanmar	YES
114	Namibia	Not Present
115	Nepal	YES
116	Netherlands	NO (eu)
117	New Zealand	NO
118	Nicaragua	NO
119	Niger	NO
120	Nigeria	NO
121	North Macedonia	Not Allowed
122	Norway	NO
123	Oman	Not Present
124	Pakistan	Not Allowed
125	Palau	NO
126	Panama	Not Allowed
127	Papua New Guinea	NO
128	Paraguay	Not Allowed
129	Peru	YES
130	Philippines	Present
131	Poland	NO (eu)
132	Portugal	NO (eu)
133	Qatar	YES
134	Republic of Korea	NO
135	Republic of Moldova	Present
136	Romania	NO (eu)
137	Russian Federation	ABST
138	Rwanda	Not Allowed
139	Saint Kitts and Nevis	Not Present
140	Saint Lucia	Present
141	Saint Vincent and the Grenadines	Present
142	Samoa	ABST
143	San Marino	Not Allowed
144	Sao Tome and Principe	Not Allowed
145	Saudi Arabia	ABST
146	Senegal	ABST
147	Serbia	Not Allowed
148	Seychelles	ABST
149	Sierra Leone	Not Present
150	Singapore	NO
151	Slovakia	NO (eu)
152	Slovenia	NO (eu)
153	Solomon Islands	Present
154	Somalia	Not Present
155	South Africa	YES



Motion Proposal 51 [21.08.2019 11:07:48 AM]

156	Spain	NO (eu)
157	Sri Lanka	YES
158	Sudan	Present
159	Suriname	ABST
160	Sweden	NO (eu)
161	Switzerland	NO
162	Syrian Arab Republic	Not Allowed
163	Tajikistan	Present
164	Thailand	NO
165	Togo	Not Present
166	Tonga	YES
167	Trinidad and Tobago	Not Present
168	Tunisia	Not Present
169	Turkey	YES
170	Uganda	YES
171	Ukraine	Not Present
172	United Arab Emirates	ABST
173	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	NO (eu)
174	United Republic of Tanzania	YES
175	United States of America	NO
176	Uruguay	YES
177	Uzbekistan	Not Allowed
178	Vanuatu	Present
179	Venezuela (Bolivarian Republic of)	Present
180	Viet Nam	YES
181	Yemen	Not Allowed
182	Zambia	YES
183	Zimbabwe	YES